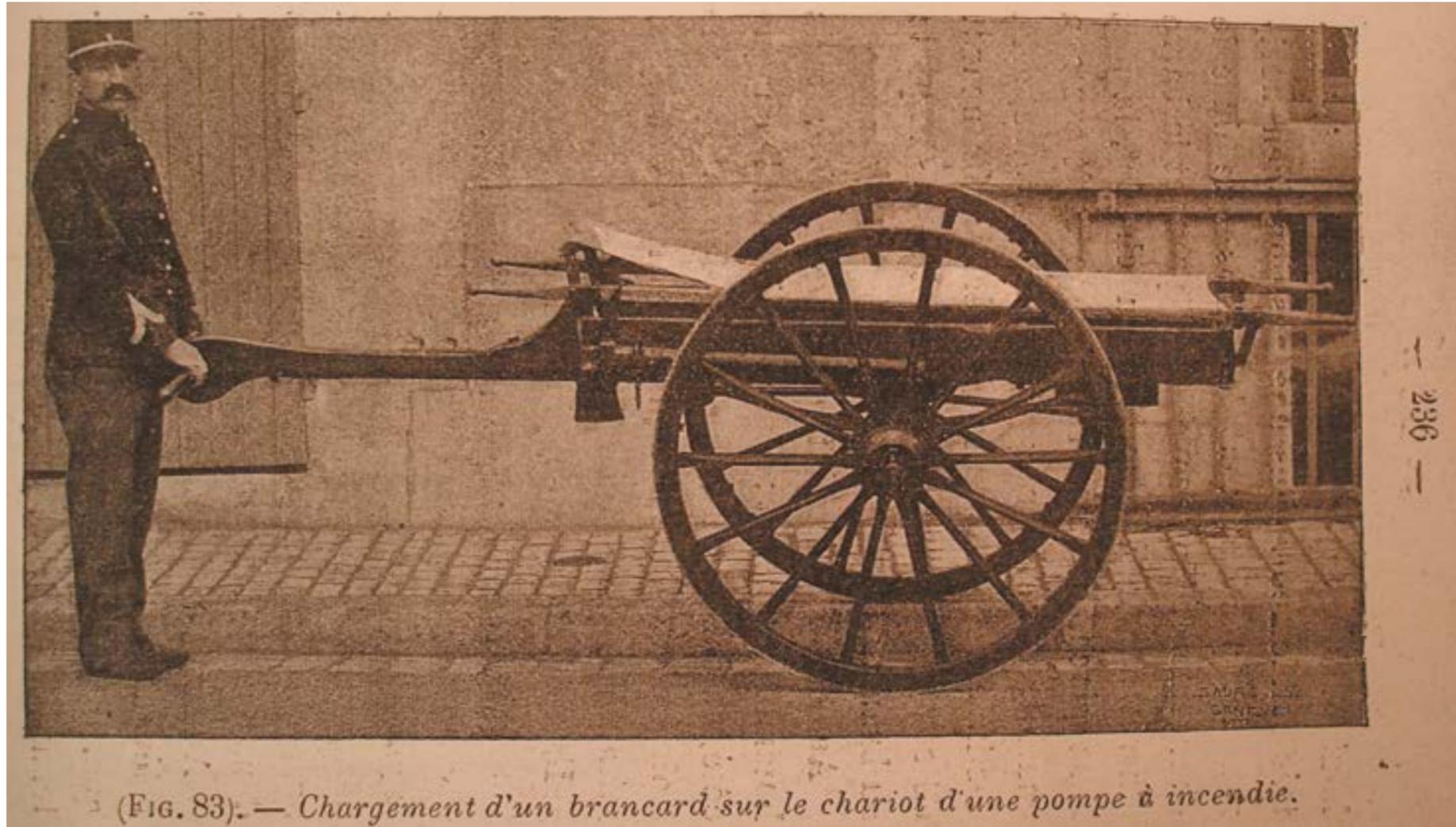


Transport de victime en grande pompe



Souvent les premiers arrivés auprès de victimes nécessitant un transport rapide, les sapeurs-pompiers n'ont pas toujours disposé d'un matériel adapté aux évacuations. L'histoire des premiers brancards sur engins-pompe montre, encore une fois, leur capacité d'adaptation.

Texte major (RC) Patrice Havard, référent commission fédérale Histoire, Musées, Musique

La reconnaissance des lieux et de la situation, qui se présentent aux premiers sapeurs-pompiers intervenant, précède ou accompagne l'exécution de sauvetages (ainsi que le veulent les principes de base du métier). Les sapeurs-pompiers qui ont à combattre un sinistre doivent, en plus de cette mission, se consacrer au sauvetage des blessés ainsi qu'à leur évacuation vers les hôpitaux. Ainsi, à côté du matériel destiné à attaquer l'incendie tel que pompes, échelles, tuyaux... doivent-ils transporter sur les lieux du matériel de sauvetage et de secours aux victimes proprement dit. Parmi cet équipement doivent figurer des brancards permettant le transport des blessés dans les conditions les plus favorables. Bien souvent et, surtout, pendant bien

Sauver les biens... et les personnes. Ces 2 missions se sont rapidement imposées aux sapeurs-pompiers, mais il a été difficile de trouver un matériel adapté. Un état de fait qui a donné lieu à des méthodes hybrides, comme ce brancard mis en place sur un chariot de pompe à incendie.

longtemps, le transport des blessés a été l'apanage d'ambulances municipales ou privées. C'était une avancée énorme, mais les sapeurs-pompiers regardaient « le train passer ».

Brancard et sac d'ambulance

Il y eut pourtant de multiples prises de conscience et propositions, puis contre-propositions... dont l'aboutissement fut long à venir. Les médecins attachés aux services d'incendie dotés d'ambulance (au sens « transport » du terme) exerçaient au profit des sapeurs-pompiers blessés ou malades, les transportant dans les meilleures conditions possibles pour l'époque. Un tournant dans les missions des sapeurs-pompiers, intéressant pour les victimes

« civiles », est venu du docteur Le Page, médecin du corps d'Orléans. Il a été le promoteur de l'idée proposée aux corps de sapeurs-pompiers, en 1897, visant à « compléter leur matériel d'incendie en lui adjoignant le matériel de secours, sac et brancard ». Cette proposition était en pratique au corps d'Orléans depuis 1890. Il y formait les hommes et créait des manœuvres d'ambulances (au sens « secouriste » du terme cette fois), prélude aux futurs infirmiers du Service de santé et de secours médical (SSSM). L'efficacité fait le succès. Il entraîne dans son sillage des corps environnants, allant jusqu'à faire incorporer dans les concours de manœuvres de pompes à incendie, en 1895, des manœuvres d'ambulance. En 1896, il met au point et en service un sac



Adjoindre un brancard à une auto-pompe permet de transporter rapidement le blessé, en position couchée, dans des conditions de confort tout à fait acceptables pour l'époque.

d'ambulance (bien connu et encore utilisé en 2016), sorte de valise « appelée à rendre de grands services, surtout aux compagnies de campagne, parce qu'il renferme une grande quantité d'appareils de premiers secours et de pansements »¹.

Le médecin capitaine Le Page rédige un *Manuel des premiers secours*, qui connaîtra également un succès mérité. Non seulement il écrit les bases de manuels futurs, mais on y trouve pour la première fois la photographie d'un moyen de transport de victimes par engin-pompe. Le brancard en dotation dans les corps est déposé sur le chariot de la pompe à incendie pour assurer une évacuation vers un lieu approprié. Les ambulances (au sens « transport ») ne sont pas présentes partout, même si certaines sont municipales. Cette manière de procéder est un moyen d'urgence palliant cette lacune. La motorisation des engins-pompes, devenus automobiles, ne prend pas (encore) en compte cette possibilité.

Le dispositif d'Albert Leroy

Pourtant, en 1931, un ancien sergent du Régiment de sapeurs-pompiers

de Paris, Albert Leroy, devenu chef du service Incendie de l'usine à gaz de Gennevilliers, a eu la même ingénieuse idée. Il met à profit ses autopompes (à l'époque rarement carrossées fermées) pour le transport des malades ou des blessés de cette gigantesque usine, en leur adjoignant un brancard approprié. Il permet ainsi le transport, dans la position couchée la plus favorable, vers le service médical de l'usine à gaz, véritable mini-hôpital. Comme il fallait que cette adjonction ne gêne ni son fonctionnement ni sa manœuvre, il est parvenu à placer le brancard à l'arrière du véhicule, avec la possibilité de replier entièrement le dispositif dans un logement créé dans les coffres. Il rédige un document de manœuvres et d'instructions qui décrit l'action : « Le support destiné à recevoir le brancard est constitué par 2 tubes guides dans lesquels 2 tiges coulissent. À chacune des extrémités, la tige porte un anneau pour attacher une chaîne de retenue terminée par un mousqueton. Le blessé ou le malade étant sur le brancard, on tire les 2 tiges coulissantes, puis on place le brancard sur les supports, on l'entoure de la



Auto-pompe Renault 150^e avec reforlement de 100%. Blessé sur le brancard. Vue prise de côté.

bâche, que l'on fixe à l'aide des courroies, puis on accroche les chaînes. Placé de cette façon, le blessé ne peut être projeté en dehors du brancard pendant le transport. »

Le dispositif d'Albert Leroy a déjà été utilisé par les sapeurs-pompiers de l'usine à gaz de Gennevilliers. Il permet une évacuation rapide vers le poste de secours, sans nécessiter l'utilisation de voitures spéciales venues de l'extérieur et dans des conditions de confort tout à fait

satisfaisantes pour l'époque. Le dispositif « support de brancard pour transport de blessé système Leroy » a fait l'objet de plusieurs articles dans des revues et journaux professionnels français et belges, mais aussi dans la revue technique *Recherches et inventions* du comité technique d'hygiène.

Un engin-pompe « hybride »

En 1983, les missions dévolues aux policiers assurant les secours aux

L'installation d'un brancard sur les autopompe évite l'utilisation de voitures spéciales, venues de l'extérieur. Une nouveauté saluée par les journaux professionnels de l'époque.

victimes sur la voie publique avec les fameux cars police secours (cars PS) ayant été supprimées, afin de recentrer les effectifs sur leur mission de police, la Brigade voit ses interventions augmenter et les délais d'intervention s'allonger dans l'attente d'un moyen de transport non médicalisé privé. Pour ne pas monopoliser longtemps la pompe d'un engin intervenant pour le secours aux victimes blessées ou malades sur la voie publique, celui-ci est autorisé « exceptionnellement » à en faire le transport.

Partant de cette situation nouvelle, la Brigade étudie un moyen hybride pouvant assurer les 2 missions. Un prototype est mis en essai en 1984 sous l'appellation « engin d'intervention futur » (EIF). Son concept débouchera en 1985 sur la création d'un engin appelé premier secours évacuation (PSE), à partir d'un châssis du commerce Iveco. À la fois engin de premier secours au sens courant du terme et moyen d'évacuation de victimes ne nécessitant pas une médicalisation, il sera le premier d'une génération de véhicules appelée à se développer. Il sera accompagné d'un autre engin-pompe, plus puissant, appelé fourgon évacuation (FE), qui sera abandonné quelques mois plus tard.

Ainsi débute une autre histoire où l'engin-pompe « hybride », un temps décrié et qui poursuit le chemin des précurseurs précédemment cités, numérote même ses générations. ■

1. Voir le Spécial histoire n° 2 de la FNSPF (1998).

